



Les moyens de déplacements, un secteur impacté par les rappels de produits

Conseils pratiques publié le **25/10/2021**, vu **2219 fois**, Auteur : [Juridiction à portée de main](#)

Les rappels de produits pour les moyens de déplacements

Malgré l'attention apportée aux contrôles qualité des produits mis sur le marché, des malfaçons ou autres failles peuvent se produire. Susceptibles d'être dangereux pour le consommateur, les produits incriminés font l'objet d'un rappel immédiat. Courants dans le domaine du transport, les rappels de produits sont le cauchemar redouté de tous les fabricants.

Qu'est-ce qu'un rappel de produit selon la loi française ?

La procédure de rappel est une opération au cours de laquelle un distributeur ou un fabricant demande à ses clients de ramener contre dédommagement, un produit acheté présentant un risque sanitaire ou une défectuosité quelconque. Ce type d'action touche particulièrement le secteur de l'alimentation et le commerce automobile où les rappels sont relativement fréquents. Le rappel intervient sur des produits déjà commercialisés et répond à des règles strictes. Il a pour origine un signalement de consommateurs, une demande émanant directement du fabricant ou du distributeur. Le rappel se différencie du retrait qui concerne plutôt les produits disponibles dans les magasins, mais pas encore vendus.

Depuis le 1er avril 2021, les professionnels sont tenus de déclarer tout rappel de produits sur le site officiel [Rappel Conso](#). Le but de ce site est d'informer les consommateurs sur les rappels de produits qu'ils soient ou non alimentaires.

Les rappels de produits liés aux déplacements

Chaque année les constructeurs automobiles procèdent à des [rappels automobiles](#) afin de corriger des erreurs de conception liés à la défaillance de sécurité, à un défaut de fabrication, à un problème technique, etc. Des airbags défectueux ont par le passé été signalés sur des véhicules Toyota et Nissan. En juin 2021, Tesla, géant de la voiture électrique a rappelé 285 000 véhicules commercialisés en Chine au regard du risque de collision lié au logiciel de conduite. Une mauvaise fixation des ceintures de sécurité ou un problème de serrage des étriers de freins a également été pointé du doigt et occasionné un rappel en 2021. La Peugeot 308 a subi le même sort avec une usure prématurée constatée sur les dents de la courroie de distribution entraînant des risques de décrochage du moteur à fort régime.

Du côté des motos, les rappels ne font pas exception avec des dommages potentiels constatés sur des récepteurs d'embrayage chez KTM et Husqvarna sur les LC4 ou les blocages de régulateur de vitesse chez [Yamaha](#).

Ne pensez pas que les deux-roues échappent à la règle ! En mars 2021 certains modèles pour femme de la marque [Arcade](#) ont présenté différentes non-conformités notamment au niveau des éléments de fixation (selle et garde-boue) pouvant entraîner un déséquilibre et un risque de chute.

Le rappel : de lourdes conséquences pour les entreprises

La non-conformité d'un produit représente un risque important pour tout fabricant. Les demandes d'indemnité en cas de rappel de produit coûtent cher, sans compter la perte de productivité, de rentabilité et la mise à mal de la réputation de la marque. Les rappels peuvent cependant être évités ou limités grâce à l'utilisation de pièces performantes comme le [coussinet polymère](#) de qualité qui permet aux vélos par exemple, de résister à la corrosion et aux produits chimiques. Une excellente résistance à l'usure dans le temps constitue un critère essentiel lors de l'achat d'un vélo.

D'une manière générale, pour éviter les rappels, le secteur automobile et plus largement celui des articles dédiés au transport veillent à porter une attention accrue à la traçabilité des pièces utilisées et à la conformité aux normes internationales de leurs processus.